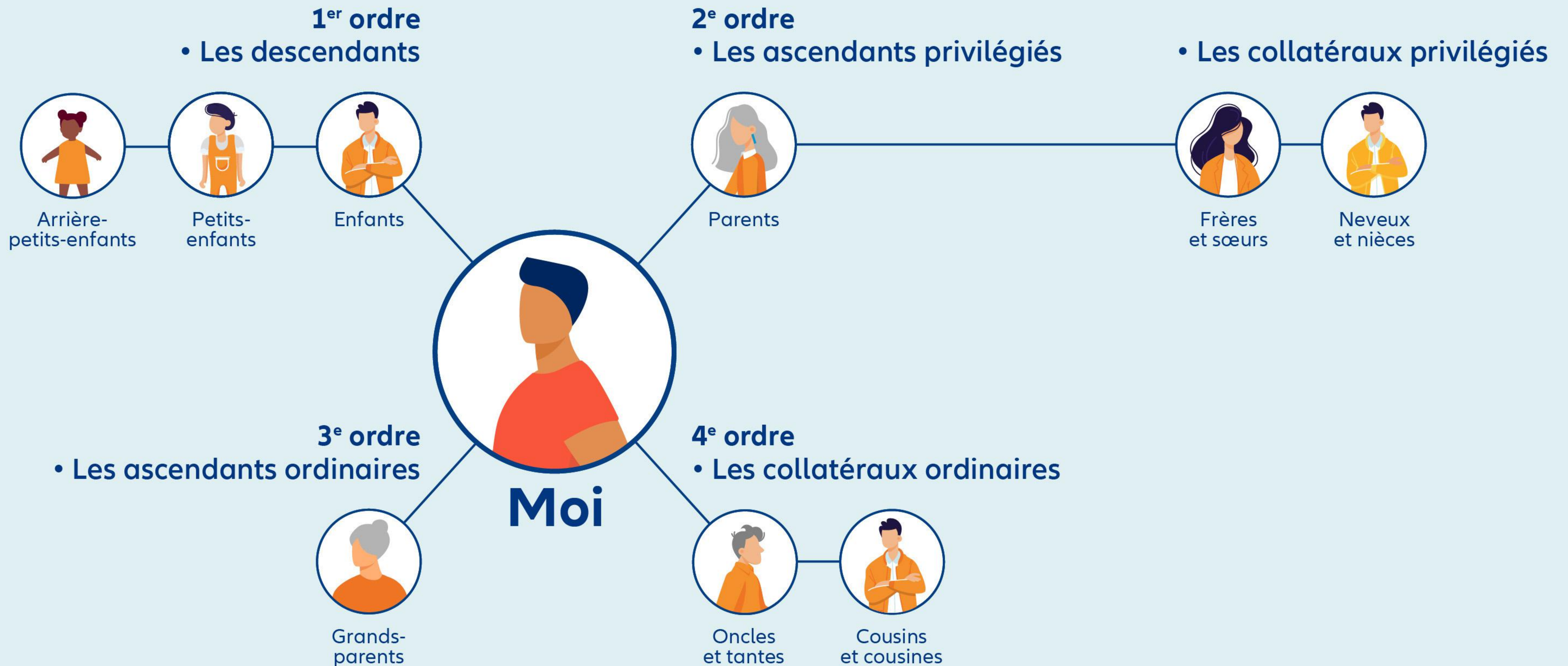


L'ordre des héritiers et degrés de parenté

Il existe 4 ordres d'héritiers dans le cadre d'une succession :



À savoir : Chacune de ces 4 catégories constitue un ordre d'héritiers qui exclut les suivants. À l'intérieur de chaque ordre, ce sont les héritiers les plus proches en degré de parenté qui héritent et qui excluent les autres. Toutefois, la règle de la représentation permet aux descendants d'un héritier déjà décédé de recueillir sa part d'héritage.